

Hausse généralisée des prix à la production : signe avant coureur de nouvelles tensions inflationnistes ?

Publié le 4 mai 2022 sur le [blog de l'Insee](#)

Temps de lecture : 8 minutes

Camille Carré, Insee



Publiés chaque mois par l'Insee, les indices de prix à la production (IPP) mesurent les variations des prix en « sortie de ferme » ou en « sortie d'usine ». Les IPP constituent un indicateur important pour analyser la conjoncture économique en raison de leurs hausses marquées depuis plusieurs mois. Dans l'agriculture, les prix de production progressent depuis 2021, d'abord dopés par les céréales puis par les autres produits. Dans l'industrie, les hausses sont inédites depuis 25 ans, à la fois par leur niveau et leur durée. L'envolée du cours des matières premières et des prix de l'énergie en sont à l'origine : en mars 2022, les prix des produits des industries extractives, énergie et eau sur le marché français augmentent de 57,5 % sur un an. Dans la construction, les hausses sont également fortes. Seuls les prix des services restent contenus. Pour le moment.

Pour mesurer les tensions inflationnistes dans l'économie, l'Insee produit et publie plusieurs familles d'indices de prix : indices de prix à la consommation (IPC), indice de prix à la consommation harmonisé (IPCH – qui a fait l'objet d'un [article de blog](#) récemment), indices de prix de matières premières importées et enfin, indices de prix à la production (IPP).

Les IPP sont un instrument crucial pour mesurer les variations de prix : celles qui ont lieu aujourd'hui pour les producteurs et qui pourront se répercuter demain pour les consommateurs. Indispensables à l'analyse conjoncturelle, ils interviennent directement dans le calcul de la croissance, ainsi que dans les révisions des prix figurant dans les contrats entre acteurs économiques (*cf. encadré*).

Depuis quelques mois, les prix de production ont fortement augmenté dans certains secteurs, sous l'effet des tensions sur les marchés des matières premières et des perturbations de la production de

certaines composants, comme les semi-conducteurs. Pour mieux comprendre ces augmentations, regardons d'abord ce que les IPP recouvrent.

« Sortie de ferme » ou « sortie d'usine »

Les indices de prix de production mesurent les variations de prix lors de la première commercialisation d'un produit : il s'agit de prix en « sortie de ferme » pour l'agriculture, de prix en « sortie d'usine » pour les produits industriels, ou de prix de réalisation d'une prestation pour les services et la construction. Afin de capter uniquement les effets prix, les indices sont calculés « à qualité constante », c'est-à-dire en suivant le prix de produits identiques au cours du temps, comme c'est aussi le cas pour l'indice des prix à la consommation.

Selon les branches, les variations de prix peuvent dépendre de multiples facteurs. En premier lieu, les producteurs répercutent souvent les hausses (et éventuellement les baisses) des coûts des matières premières, de la main-d'œuvre, ou celles des produits incorporés au processus de production. Des déséquilibres entre offre et demande peuvent aussi conduire les producteurs à augmenter leurs marges pour améliorer leur rentabilité ou au contraire à les comprimer pour gagner ou conserver des parts de marchés.

Les prix de production influent sur les prix à la consommation mais avec un décalage dans le temps et une corrélation plus ou moins prononcée selon les secteurs. D'abord, il peut s'écouler un délai entre le moment où un produit (ou une prestation) est réalisé et celui où il est consommé. Ensuite, le prix final payé par le consommateur incorpore de nombreux éléments en plus du prix à la production : outre les marges appliquées par les vendeurs finaux, il tient compte des frais de transport, de conditionnement, de transformation, de stockage, ainsi que de la TVA.

Plus de 8 000 entreprises interrogées pour suivre les prix de production

La majeure partie des IPP sont calculés par l'Insee à partir de l'enquête OPISE « Observation des Prix de l'Industrie et des Services », sur la base de déclarations des plus gros fournisseurs de chaque branche. L'enquête OPISE, c'est près de 5 000 entreprises interrogées chaque mois dans l'industrie sur 30 000 prix et 3 300 entreprises interrogées chaque trimestre sur les services et l'entretien-amélioration des bâtiments sur 14 000 prix.

Les conditions de calcul et de diffusion des indices de prix à la production sont fixées dans un règlement européen (2019/2152 relatif aux statistiques européennes d'entreprises). Eurostat centralise les IPP de tous les pays de l'Union européenne ce qui permet d'établir à la fois des comparaisons européennes et de calculer des indices au niveau européen.

Les IPP sont aussi et surtout utilisés au sein du système statistique public français, notamment en tant que « déflateurs », dans le cadre du calcul du produit intérieur brut (PIB). Lorsque le statisticien ne dispose que de valeurs monétaires (chiffres d'affaires), il les divise (« déflate ») par les IPP afin de déterminer la variation de volume indépendamment des variations de prix : c'est ce qu'on appelle « le partage volume-prix ».

Les IPP sont enfin utilisés par de nombreux acteurs publics et privés (chefs d'entreprise, syndicats professionnels, collectivités territoriales, etc.) afin de disposer d'informations conjoncturelles sur l'évolution des prix de vente des produits de leurs branches d'activité. Des indices « à prix de marché » sont également diffusés : ils sont utilisés dans des clauses d'indexation de contrats privés ou de marchés publics. Les prix de marché correspondent aux prix effectivement payés par les premiers acheteurs des biens et services produits ; ils comprennent les impôts sur les produits hors TVA et ne comprennent pas les subventions sur les produits et les transactions intra-groupe.

De ce fait, les IPP ne racontent pas la même histoire en ce début d'année 2022, selon les secteurs économiques.

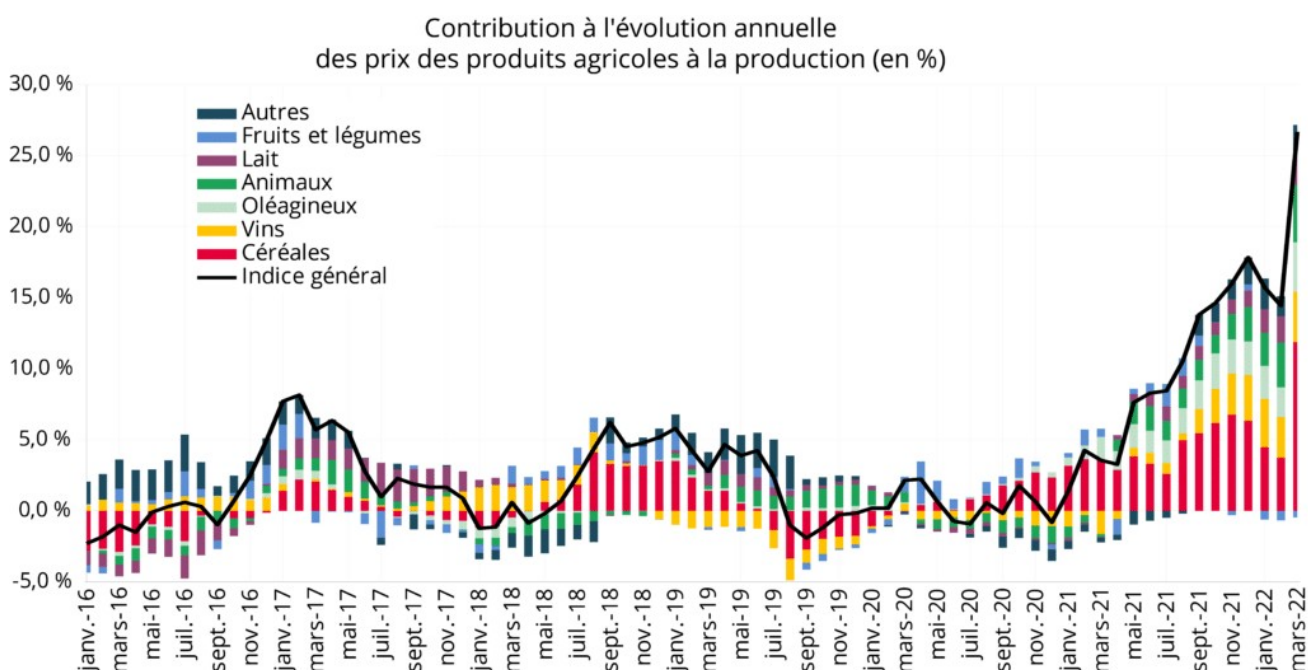
Des prix agricoles en forte hausse depuis 2021

Les prix agricoles à la production sont par nature très sensibles aux conditions climatiques, aux déséquilibres entre offre et demande et aux cours mondiaux.

Relativement atones en 2020 (-0,9 % sur un an en juillet 2020), ils accélèrent continûment sur l'année 2021 jusqu'à atteindre +17,8 % sur un an en décembre 2021, la plus forte hausse annuelle depuis juin 2011.

Cette hausse a été dans un premier temps surtout induite par celle des prix des céréales, qui a atteint +40,6 % en novembre 2021 en rythme annuel. Mais les autres grands types de produits agricoles se sont également fortement renchérissés à partir de mai 2021.

En mars 2022, les prix agricoles augmentent de 26,7 % sur un an, avec notamment +68,6 % pour les céréales en lien notamment avec la guerre en Ukraine (Figure 1).



Source : Insee

Note de lecture : Sur un an, les prix des produits agricoles à la production augmentent de 26,7 % en mars 2022.

Cette hausse résulte des variations des prix des céréales (qui y contribuent pour +11,9 points), des vins (+3,6 points), des oléagineux (+3,5 points), des animaux (+4,0 points), du lait (+2,1 points), des fruits et légumes (-0,5 point) et des autres produits agricoles (+2,1 points).

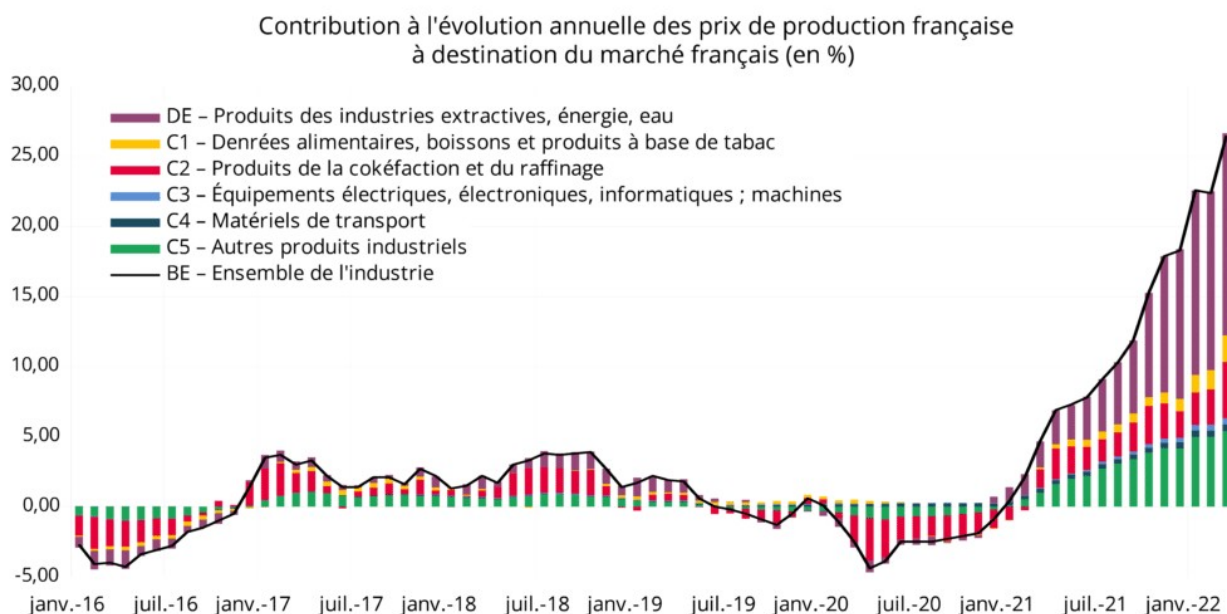
Les prix agricoles augmentent aussi nettement dans les autres pays européens : au 4^e trimestre 2021, sur un an, ils sont en hausse de 16,1 % en France contre +18,8 % en Allemagne, +16,7 % en Italie, +18,4 % en Espagne...

Dans l'industrie, des hausses inédites depuis plus de 25 ans

En ce qui concerne les prix à la production dans l'industrie, les variations depuis 2020 peuvent être résumées en trois temps. Tout d'abord, la pandémie de Covid-19 a fait baisser significativement les prix : en avril 2020, les prix de production de l'industrie française pour le marché français étaient inférieurs de 4,4 % à leur niveau d'avril 2019. Cette forte baisse est la conséquence d'un net ralentissement de l'économie en lien avec le premier confinement de la population. En particulier, les

prix des produits pétroliers ont chuté (-64,5 %) et la baisse de l'énergie a été très importante (-4 %), faute de demande. Les prix se sont ensuite progressivement redressés, suivant la reprise de l'activité économique, et ont retrouvé globalement en janvier 2021 leurs niveaux d'avant-crise (+0,4 % sur un an en janvier 2021). Enfin, depuis février 2021, la vive reprise économique mondiale a généré une très forte demande entraînant des envolées de cours de matières premières (pétrole, acier, bois...). À cela, depuis mi-2021, s'est ajoutée une hausse généralisée des prix de l'énergie (électricité, gaz). À ce contexte inflationniste s'ajoutent en mars 2022 les tensions engendrées par la guerre en Ukraine qui provoque de nouvelles envolées de prix (pétrole, gaz, métaux, matières premières alimentaires...).

En mars 2022, les prix de production de l'industrie française ont augmenté de 24,4 % sur un an. Il s'agit de la plus forte augmentation depuis que ces séries sont calculées, janvier 1995. Sur le marché français, les prix des produits des industries extractives, énergie et eau sont en très forte hausse (+57,5 % sur un an), tirés par ceux de l'électricité et du gaz ; ceux des produits manufacturés augmentent aussi vivement (+16,3 %) notamment ceux des « autres produits industriels » (+15,4 %) – dont les produits chimiques (+40,7 %) et les produits métallurgiques (+41,6 %) – et ceux de la cokéfaction et du raffinage (+110,8 %) (Figure 2).



Source : Insee

Note de lecture : Sur un an, les prix de production française à destination du marché français augmentent de 26,5 % en mars 2022. Cette hausse résulte des variations des prix des produits des industries extractives, énergie, eau (qui y contribuent pour +14,4 points), des produits alimentaires, boissons et tabac (+1,9 points), des produits de la cokéfaction et du raffinage (+4,0 points), des équipements électriques, électroniques, informatiques et machines (+0,4 point), des matériels de transport (+0,5 point) et des « autres produits industriels » (+5,4 points).

Cette hausse inédite n'est pas propre à la France : les prix augmentent aussi nettement dans les autres pays européens. Restreint à l'industrie manufacturière pour permettre de comparer les pays indépendamment de la part de l'énergie dans leur production industrielle, les prix à la production augmentent sur un an en mars 2022 de 14,9 % pour la France contre +13,4 % en Allemagne, 15,2 % en Italie, 17,8 % en Espagne, etc.

Construction : de fortes hausses depuis début 2021

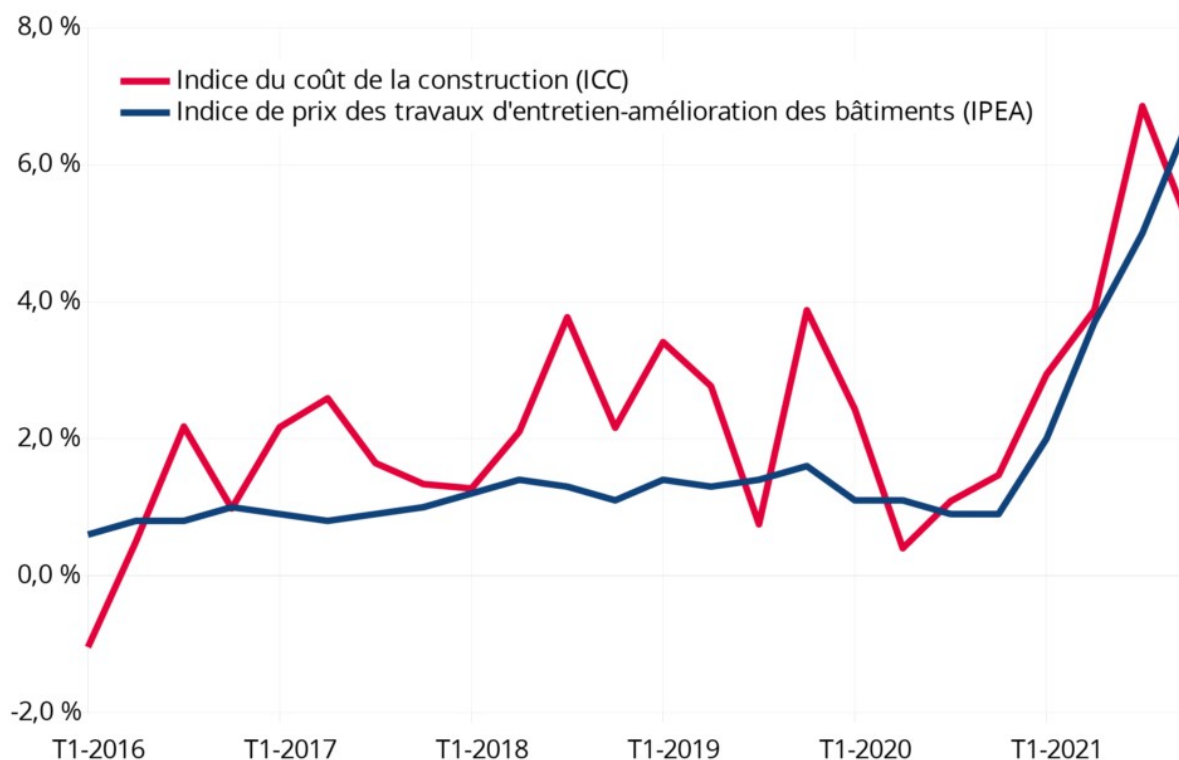
Après une année 2020 assez chahutée par la crise sanitaire, les indices de prix dans la construction ont entamé depuis début 2021 une hausse, en lien avec celles des prix des matières premières notamment.

Plusieurs indices de prix à la production sont diffusés dans le secteur de la construction. Les deux principaux sont : l'indice du coût de la construction (ICC) qui – malgré son nom – mesure l'évolution du

prix (et non le coût) de construction des bâtiments neufs à usage principal d'habitation non communautaire ; et l'indice des prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments (IPEA), qui mesure l'évolution des prix pratiqués en la matière par les entreprises de la construction.

Au 4^e trimestre 2021, ces deux indices affichent des hausses supérieures à 5 % sur un an : +5,1 % pour l'ICC, +6,7 % pour l'IPEA (Figure 3).

Évolution annuelle des indices de prix de production dans la construction (en %)



Source : Insee

Dans les autres pays européens aussi, les prix sont en hausse au 4^e trimestre 2021, parfois davantage qu'en France : les prix à la production dans la construction dans les bâtiments résidentiels augmentent sur un an de 5,1 % en France (d'après l'ICC) contre +11,6 % en Allemagne, +2,5 % en Italie, +8,9 % en Belgique... Au niveau de l'Union européenne, ils augmentent de 8,0 %.

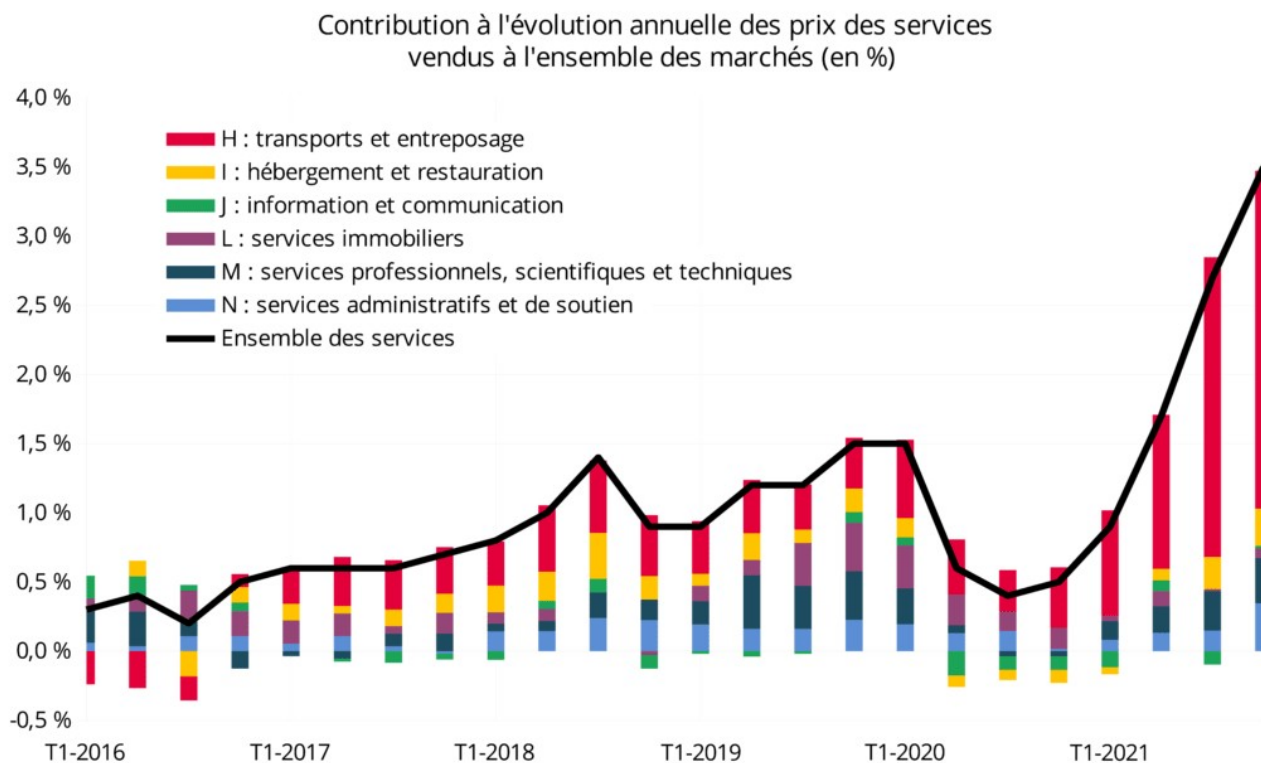
Des prix des services pour l'instant assez contenus

La crise sanitaire a eu un impact sur les prix à la production dans les services en 2020. Au 3^e trimestre 2020, ils enregistrent la variation annuelle la plus faible depuis le 4^e trimestre 2016 : +0,4 %. Sur ce trimestre, les prix ont notamment diminué dans les secteurs de l'hébergement-restauration (-0,7 %) et de l'information-communication (-0,5 %), en lien avec les confinements, fermetures d'établissement et annulations d'évènements.

Les prix se sont ensuite progressivement redressés pour retrouver, depuis le 2^e trimestre 2021, une variation annuelle supérieure à celles d'avant-crise (+1,7 %) puis des variations encore plus importantes aux 3^e (+2,7 %) et 4^e trimestres 2021 (+3,5 %). Cette dernière hausse est beaucoup plus modérée que dans les autres secteurs évoqués précédemment. Sans doute parce que la production des services fait

appel de manière moins prononcée à l'énergie et aux matières premières, dont le renchérissement a déclenché les hausses de prix à la production dans l'industrie.

Néanmoins, l'environnement international a aussi un impact sur les prix à la production dans les services. Au 4^e trimestre 2021, ils progressent (+3,5 %), principalement sous l'effet de l'envolée des prix des services de transport-entreposage (+12,3 % sur un an), en raison de tensions persistantes dans le transport maritime et côtier de fret : la très forte demande se heurte à des capacités limitées avec les mesures d'endiguement du Covid-19 (Figure 4).



Source : Insee

Note de lecture : Sur un an, les prix de production des services vendus à l'ensemble des marchés augmentent de 3,5 % au 4^e trimestre 2021. Cette hausse résulte des variations des prix des services de transports et entreposage (qui y contribuent pour +2,5 points), de l'hébergement et restauration (+0,3 point), de l'information et communication (0,0 point), des services immobiliers (+0,1 point), des services professionnels, scientifiques et techniques (+0,3 point) et des services administratifs et de soutien (+0,3 point).

Pour la plupart des autres services, les prix dépendent surtout des coûts salariaux, dont la hausse dépend des négociations au niveau des branches et des entreprises. Celles-ci sont plutôt orientées à la hausse, ne serait-ce que par l'indexation du Smic sur les prix, ou en relation avec les difficultés de recrutement (cf. l'hébergement-restauration).

Pour en savoir plus

- 2021, « [Indices de prix à la production](#) », Insee Méthodes n° 140, septembre
- *Séries chronologiques* :
 - [Indices des prix dans l'agriculture](#) (IPPAP, IPAMPA)
 - [Indice des prix à la production et à l'importation dans l'industrie](#) (IPPI)
 - [Indices pour la révision d'un bail commercial ou professionnel](#) (ILC, ILAT et ICC)
 - [Indice des prix d'entretien-amélioration des bâtiments](#) (IPEA)
 - [Indice des prix de production dans les services](#) (IPSE)
- [Informations Rapides](#) IPPAP-IPAMPA, IPPI, ICC, IPEA, IPSE
- [Enquête OPISE, observation des prix de l'industrie et des services](#)

- 2015, « [Les prix de production de l'industrie en zone euro : depuis dix ans, France et Allemagne évoluent au même rythme](#) », *Insee Focus* n° 37, octobre

Les évolutions citées dans cet article de blog ne remettent pas en cause les éventuelles révisions qui pourraient intervenir ultérieurement sur les indices.